



## Plus jamais ça !

Un espace culturel public, payé avec nos impôts et que l'on est obligé de louer pour pouvoir l'utiliser. Aujourd'hui la Municipalité doit à la gérante :

250.000 €

Sans compter les frais de procès et indemnités dues pour préjudice commercial à la société qui pourraient dépasser les : 500.000 €

### ⇒ **Promotion de la culture et la Tradition**

- ◆ Mettre à la disposition de l'Office de la Culture cet outil du développement et de la promotion de la Culture et de la Tradition.
- ◆ Installer le Musée et les activités d'art et tradition populaire dans un lieu unique.

### ⇒ **Insécurité**

- ◆ Création d'activités permettant de maintenir les liens entre les générations (fête de la famille, de quartiers, vie associative, animations des foyers ruraux en impliquant les aînés...)
- ◆ Information du rôle des forces de l'ordre qui sont dans le registre de la répression...
- ◆ Déplacement du lieu de la fête patronale (sur l'ancien terrain de foot)
- ◆ Participation des forces de l'ordre à la prévention de la délinquance (rappel des droits et devoirs)
- ◆ Réflexions avec les parents autour de l'éducation des enfants.